

Bilan de la politique ministérielle de développement durable

Avril 1998



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec

© Gouvernement du Québec- 1997-98





Les perspectives

Les enjeux et les orientations de la politique ministérielle de développement durable de 1995 conservent encore aujourd'hui toute leur pertinence. Le maintien et le développement de la compétitivité du secteur dans le respect de l'environnement font encore écho dans le plan stratégique du ministère aujourd'hui.

Les orientations collent toujours à nos réalités ; la mobilisation des partenaires, les approches progressives et le besoin de mesures réglementaires appropriées sont encore aujourd'hui reconnues comme les prémisses d'une réelle appropriation des préoccupations environnementales dans la communauté agricole et d'une réduction significative de la pollution d'origine agricole.

Les changements sont lents. Il est donc primordial de poursuivre les efforts de mobilisation de tous les intervenants pour que le secteur prouve à la population qu'il peut s'adapter à de nouvelles réalités et continuer de se développer de façon responsable dans le respect des ressources et des communautés.

Les interventions gouvernementales réalisées dans le cadre de la politique ministérielle de développement durable ont été significatives pour l'évolution du contexte et de la prise de conscience de l'agroenvironnement en agriculture. La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles est une pièce importante qui favorise le respect mutuel entre citoyens. Le programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement, qui vise entre autres la mise en conformité de toutes les entreprises dans un délai de 5 ans, fourni aux producteurs et productrices le soutien financier nécessaire à leur adaptation. Les efforts de recherche en agroenvironnement seront mieux structurés. Les ressources seront mobilisées dans un Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. L'analyse environnementale des programmes progresse. Le MAPAQ ira au bout de cette démarche, responsabilisera ses gestionnaires et fera les ajustements nécessaires pour que les programmes agricoles soient conformes aux paramètres d'une agriculture durable.

Force est de constater que les seules interventions gouvernementales, qu'elles soient réglementaires, financières ou législatives, ne suffisent pas au changement attendu en agroenvironnement dans le secteur agricole. La mobilisation, la responsabilisation des acteurs et leur engagement dans l'atteinte d'objectifs communs sont des facteurs critiques de changement et





d'avancement.

La Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire et surtout l'imposante consultation qui l'a précédée démontre l'importance qu'accorde le gouvernement à la mobilisation dans l'atteinte d'objectifs de développement. Les priorités sont à l'emploi et à la croissance économique. Mais tous reconnaissent que la croissance économique passe par le respect de l'environnement.

Dans cet esprit, nos engagements des dernières années en matière de développement durable ne s'éteignent pas. Ils s'inscrivent dans une continuité.

La Politique ministérielle de développement durable est un outil qui a porté des fruits. La place prépondérante qu'a occupé le thème de l'environnement à la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire en fait foi. Les groupes de travail formés dans la foulée de cette conférence proposeront des plans d'action qui vont permettre de concrétiser les engagements renouvelés des partenaires face au développement du secteur. Le groupe de travail sur le thème "un environnement à valoriser " devient un lieu d'échanges privilégié sur les questions environnementales. Il assurera spécifiquement le suivi des consensus obtenus sur ;

- La révision de la réglementation en agroenvironnement
- La bonification du soutien financier gouvernemental en agroenvironnement
- La responsabilisation des producteurs et productrices agricoles
- La création d'un pôle majeur de recherche et développement en agroenvironnement
- L'intensification de la collecte sélective

Ces ajustements devraient être déterminants pour le développement de l'agriculture et rassurant pour la population sensible au respect des ressources et de l'environnement.

Le suivi de la Conférence 98 prend la relève du suivi des engagements de la Politique ministérielle de développement durable

Page d'accueil BILAN



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© Gouvernement du Québec- 1997-98

L'accessibilité de l'information

| Engagements | Réalisations |
|--|---|
| <p>Offrir aux intervenants et intervenantes de l'agroalimentaire, des pêches et de l'aquiculture une information stratégique sur les interactions du secteur avec l'environnement et la conservation des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par la mise en place d'indicateurs agroenvironnementaux ; • par la mise sur pied d'un système d'information sur les résidus de pesticides pouvant se retrouver dans la chaîne bioalimentaire ; • par la réalisation de plusieurs études portant sur des aspects particuliers du développement durable. <p>Mener des activités d'information et de communication auprès du grand public et de toutes organisations préoccupées par les questions environnementales.</p> | <p>Mise en place d'indicateurs selon le modèle PRESSION-ÉTAT-RÉPONSE de l'OCDE.</p> <p>Les indicateurs de réponse permettent de suivre l'adoption des mesures préconisées dans les politiques et programmes : Ex : Nombre de structures financées, nombre de comités consultatifs agricoles en place...</p> <p>Les indicateurs de pression permettent quant à eux de mesurer les effets des mesures sur l'environnement et de guider les priorités d'interventions. En matière de gestion efficace des fertilisants le bilan minéral N-P-K est retenu. Pour les pesticides les indicateurs sont la vente de pesticides en Kg de matières actives et les superficies en lutte intégrée.</p> <p>Mise en place d'un système d'information sur les résidus de pesticides dans</p> |





les aliments.

Analyse d'un panier d'épicerie type pour orienter les interventions et informer les consommateurs.

Le portrait agroenvironnemental des entreprises agricoles en préparation fournira un cliché unique de la situation aujourd'hui et l'assise d'un suivi rigoureux des performances agroenvironnementales du secteur pour l'avenir.

La communauté agricole a d'autre part profité des retombées positives de nombreux projets de démonstration de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans le cadre des programmes du Plan vert au Québec.

Un **plan de communication** sur le développement durable est mis à jour périodiquement depuis le dépôt de la politique. On profite de toutes les occasions (expositions,

colloques, articles,
brochures) pour rejoindre la
clientèle agricole et l'amener
à prendre le virage du
développement durable.

Page d'accueil BILAN



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© Gouvernement du Québec- 1997-98

L'amélioration des connaissances et des technologies

| Engagements | Réalisations |
|---|---|
| <p>Améliorer l'effort de recherche fondamentale et appliquée, de développement ainsi que l'effort de veille technologique dans le domaine du développement durable, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● intégrant les considérations environnementales et de conservation des ressources dans tous les programmes de recherche et de développement réalisés ou financés par le MAPAQ | <p>Entre 1993-95, près de 2 millions de dollars ont été investis dans des projets de recherche sur les engrais de ferme et plus de 1 million dans des essais et innovations technologiques. Les projets qui apportent des solutions en agroenvironnement sont de plus en plus nombreux.</p> <p>Le ministère a adopté de nouvelles orientations en matière de recherche et de développement. On vise l'émergence au Québec d'un pôle d'excellence en recherche et développement en agroenvironnement. Les décideurs du secteur bioalimentaire ont convenu à la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire, de contribuer à la création d'un Institut de recherche et de développement en agroenvironnement pour mobiliser l'ensemble des équipes (gouvernementale, privée et universitaire), de recherche, de développement et de transfert technologique.</p> |





D'autre part, le **CORPAQ soutient le développement de connaissances favorisant le développement durable du**

bioalimentaire et le dynamisme régional. Il concentre ses efforts là où l'intérêt collectif est en jeu, là où le risque pour le secteur privé est élevé, ou encore, là où la recherche doit alimenter le processus décisionnel du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec.

Au plan de la formation, **les Instituts de technologie agroalimentaire de St-Hyacinthe et de La Pocatière intègrent les notions de développement durable à toutes leurs offres de formation.** Cette formation s'adresse aux producteurs et productrices ainsi qu'à la relève agricole.

Dans le cadre de la stratégie phytosanitaire, un programme de formation a été mis en place pour accréditer des personnes compétentes en réglage de pulvérisateurs à rampe.

Offrir des cours de formation régulière et sur mesure ainsi que des cours de perfectionnement adaptés au développement durable.

Page d'accueil BILAN



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© Gouvernement du Québec- 1997-98

La révision des politiques

| Engagements | Réalizations |
|---|--|
| <p>S'assurer que les programmes et politiques agricoles favorisent le développement d'un secteur bioalimentaire compétitif et respectueux des ressources et de l'environnement, en</p> <ul style="list-style-type: none"> ● soumettant, d'ici 1997, l'ensemble de leurs programmes à un processus d'analyse environnementale ; ● procédant subséquemment, en consultation avec les clientèles visées, aux ajustements nécessaires, notamment l'introduction de paramètres environnementaux ou de gestion intégrée des ressources dans la conception et l'administration de leurs programmes ; | <p>Le Ministère a entrepris l'analyse environnementale de ses programmes agricoles. Les programmes suivants, ont fait l'objet ou sont en cours d'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Aide aux entreprises agroalimentaires 1996-1999 ; ● Remboursement des taxes scolaires et municipales ; ● Formation et autres services professionnels ; ● Assurances agricoles ; ● Financement agricole. <p>L'analyse du Programme d'aide aux entreprises agroalimentaires 1996-1999 est complétée depuis octobre 1997. Un plan d'action entériné par les directions régionales contient des ajustements qui seront applicables dès avril 1998.</p> |



La Régie des assurances agricoles a orienté ses efforts sur la correspondance entre le nombre d'unités animales inscrit au certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement et de la Faune et les volumes assurables par la Régie. Des méthodologies de calcul et des systèmes informatiques incompatibles rendent l'ajustement difficile à cours terme. L'analyse se poursuit.

D'autre part, **La Régie des assurances agricole vérifie si ses programmes favorisent l'intégration des préoccupations agroenvironnementales du ministère.** Elle élaborera, le cas échéant, les mesures visant à améliorer cette intégration.

La Société de financement a profité de la révision de ses programmes de 1995 pour intégrer davantage les préoccupations environnementales. Les énergies sont maintenant consacrées à l'appropriation de ces préoccupations dans l'administration des programmes. On a misé sur le perfectionnement du personnel.

- élargissant, dès 1995-96, le champ d'intervention de SOQUIA, afin de soutenir le développement d'entreprises qui offrent des systèmes et des produits permettant de réduire les problèmes environnementaux liés aux activités agricoles et bioalimentaires.

Mettre en place, en sus de l'aide à la gestion intégrée des ressources, des mesures incitatives telles que :

- une protection accrue contre les variations de taux d'intérêt sur les prêts visant l'adaptation des entreprises agricoles aux normes environnementales ;

SOQUIA a élargi son rôle afin de pouvoir intervenir en prenant une participation dans toute entreprise proposant des solutions aux problèmes environnementaux causés par les entreprises bioalimentaires.

Aujourd'hui, des capitaux encore plus importants sont disponibles à l'industrie bioalimentaire grâce à un nouveau partenariat entre Capital d'Amérique, filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec et SOQUIA.

La Société de financement agricole accorde des aides financières avec un haut niveau de protection (plafond de taux d'intérêt de 8%) sur les investissements réalisés aux fins d'ajustement aux normes environ-nementales.

La Société de financement s'assure que les entreprises requérantes détiennent les permis requis et respectent les normes prescrites en matière d'environnement.

- une formule de tarification en assurances agricoles qui avantage les entreprises ne présentant pas de risques environnementaux ainsi que celles qui ont amorcé une démarche de gestion intégrée des ressources ;

- la dotation, avec les partenaires du Forum, d'un fonds de partenariat sur le développement durable qui servira à soutenir les initiatives provenant du milieu bioalimentaire.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation envisage d'ici 1999, de réformer le programme de stabilisation du revenu des entreprises agricoles.

L'examen d'une nouvelle tarification en assurances agricoles attendra les recommandations d'un groupe de travail prévues pour le printemps 1998.

Suite aux consensus de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire le ministère et ses partenaires créeront l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. L'exemple de cet Institut tout comme celui du Fonds d'exportation, aussi annoncé à la Conférence, est à l'image des nouveaux modèles d'investissement et de développement basés sur la responsabilité partagée.

**Page d'accueil
BILAN**



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© Gouvernement du Québec- 1997-98

Promotion de stratégies collectives

| Engagements | Réalizations |
|---|---|
| <p>Soutenir les projets issus de la concertation régionale et ceux liés à des bassins versants dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies agroenvironnementales ;</p> | <p>Mise en place du Programme d'appui à la concertation en juin 1997. Un programme de 15 millions de dollars en quatre volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'appui à la prise en charge des tables de concertation ● L'appui financier aux projets rassembleurs ● L'appui à la conclusion d'ententes de partenariat ● L'Appui à la réalisation de projets majeurs et créateurs d'emplois <p>Soutien financier à des organismes de concertation régionale tournés vers la réduction de la pollution agricole et l'amélioration de la qualité du sol et de l'eau, citons en exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les trois organismes de gestion des surplus de fumier (Yamaska, Chaudière, Assomption) ; ● Le groupe de concertation CAMBI dans la Yamaska, ● Le comité multipartite de |



Chaudière-Appalaches...

Repositionnement de la stratégie phytosanitaire. Mise en place d'équipes stratégiques guidées par les objectifs de réduction de l'utilisation de pesticides en agriculture et d'accroissement des superficies en lutte intégrée.

Instaurer, avec les partenaires du milieu, un mécanisme permettant :

- de prévenir et de résoudre les litiges avec les résidents et résidentes du territoire en matière de pratiques agricoles ;
- de limiter l'agrandissement de périmètres d'urbanisation en zone agricole dans le respect de la permanence de cette zone.

Entrée en vigueur en juin 1997, de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

- Les mesures introduites à l'intérieur des lois sur la protection du territoire agricole, sur l'aménagement et l'urbanisme et sur la qualité de l'environnement, assurent la protection des activités agricoles respectueuses de l'environnement en zone agricole.
- Toutes les municipalités régionales de comté ont mis en place leur comité consultatif agricole.

**Page d'accueil
BILAN**



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

Adaptation des entreprises

| Engagements | Réalizations |
|--|---|
| <p>Définir et mettre en œuvre avec les partenaires un guide de bonnes pratiques agricoles qui énoncera les règles de l'art et qui intégrera les mesures déterminées lors du Forum, pour produire dans le respect optimal de l'environnement, avec le souci de la viabilité économique des entreprises et d'une cohabitation harmonieuse des activités rurales.</p> | <p>De nombreux guides techniques sont disponibles aux producteurs. Voici des exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bulletins techniques du CPVQ abordent les pratiques de conservation sous tous les angles. De l'application d'herbicides en bande dans le maïs-grain, au choix d'espèces d'arbres et arbustes pour brise-vent, en passant par l'échantillonnage des engrais de ferme. • Un guide technique sur les pratiques culturales de conservation en grandes cultures (maïs, céréales et soya) est prêt à paraître. • L'adaptation pour le Québec de guides ontariens sur les pratiques de gestion optimales du sol, des fumiers, des éléments nutritifs et de l'eau. <p>Un tout récent guide propose aux producteurs de bovins de boucherie des mesures alternatives d'entreposage de fumier et</p> |



| | |
|--|--|
| | <p>l'amélioration de la gestion de l'élevage.</p> |
| <p>Cibler les entreprises agricoles présentant des risques environnementaux et déterminer les démarches leur permettant de réaliser une gestion intégrée des ressources.</p> | <p>Le volet "<i>mise en valeur et conservation des ressources eau et sol</i>" du Programme d'aide aux exploitations agricoles 1996-1999 est admissible à des clientèles ciblées et des territoires prioritaires au plan environnemental.</p> <p>Dans les bassins versants des rivières Chaudière, l'Assomption et Yamaska, des ententes de financement des organismes de gestion des fumiers ont été centrées sur l'aide à apporter aux entreprises à risque au plan environnemental.</p> <p>La conformité réglementaire des entreprises est aussi devenue une façon de cibler la clientèle avec la mise en place du programme PAIA en 1997.</p> |
| <p>Engagements</p> | <p>Réalisations</p> |

Offrir aux entreprises ciblées des services professionnels et une aide financière pour assurer une gestion intégrée des ressources.

Mise en place du Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement (PAIA) en juillet 1997. Un important programme de 400 millions de dollars en 4 volets :

- Structures d'entreposage des fumiers
- Procédés de traitement des fumiers
- Équipements d'épandage des fumiers
- Services conseils en agroenvironnement

Outre la mise en conformité réglementaire de toutes les entreprises agricoles d'ici 5 ans, la mise en place de ce programme fera naître un important réseau de services conseils dédiés à l'agroenvironnement. **Les clubs agroenvironnementaux** viendront compléter les réseaux déjà en place des directions régionales, de clubs d'encadrement technique et de syndicats de gestion. (33 sont en place ou en voie de l'être et rejoignent déjà plus de 900 producteurs)

Mise en place du Programme

d'aide à l'implantation de vitrines pour les procédés de traitement des fumiers. Ce programme s'ajoute à l'aide offerte aux entreprises pour l'investissement dans les procédés de traitement (PAIA). Doté d'un budget supplémentaire de 1,25 million de dollars, ce programme permettra la création de 25 vitrines technologiques permettant de mieux faire connaître et de démontrer l'efficacité des nouvelles technologies de traitement des fumiers.

Outre la stimulation de l'adoption de ces nouveaux procédés par les entreprises agricoles, on vise le développement d'une expertise dans un domaine en croissance tant ici qu'à l'étranger.

**Page d'accueil
BILAN**



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© Gouvernement du Québec- 1997-98

Rappel des engagements

Un virage nécessaire pour le développement du secteur

Le MAPAQ et tous ses partenaires du secteur bioalimentaire sont résolument tournés vers le développement et la croissance.

Devant cette détermination avouée à la croissance, il est légitime de vérifier la place que prennent les préoccupations environnementales. Le présent bilan dresse le portrait des interventions majeures réalisées au cours des dernières années en matière de développement durable. N'y voyez pas le répertoire des nombreuses actions qui ont été réalisées dans tous les coins du Québec.

Chronologie des événements

Lors du Sommet sur l'agriculture québécoise en 1992, les partenaires du secteur agroalimentaire ont fait de la conquête des marchés, leur objectif de développement.

On précisait déjà à cette époque que cette conquête devait se faire dans le respect des ressources et une résolution claire signalait le besoin de développer des politiques d'interventions gouvernementales ciblées et structurantes axées notamment sur les exigences d'un développement durable.

En février 1994, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation conviait ses partenaires du secteur bioalimentaire à discuter d'un projet de politique dans le cadre d'un Forum.

Cet événement a permis à une quarantaine d'organisations de se doter d'une vision commune du développement durable et d'identifier les actions prioritaires à mettre en place.

Au lendemain de ce Forum, un comité de suivi poursuivait les débats sur les propositions n'ayant pas fait l'objet de consensus. Ce même comité s'est ensuite vu confier le soutien de la dynamique de concertation nécessaire à la





Mise en œuvre de la politique ministérielle. Le comité s'est réuni à cinq reprises en 1995 et 1996. Le MEF, l'UPA, l'UQCN et le MAPAQ ont profité de ces rencontres pour faire part de leurs réalisations en matière de développement durable.

En juin 1995, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec rendait publique la *Politique ministérielle de développement durable*, en présence de ses partenaires du secteur bioalimentaire.

Rappel des principaux éléments de la Politique

Les Enjeux

- Produire des aliments sains et nutritifs
- Soutenir la compétitivité du secteur bioalimentaire
- Sauvegarder l'environnement et les ressources naturelles
- Travailler à une cohabitation harmonieuse des personnes et des activités

Les orientations

- La mobilisation des partenaires autour d'objectifs liés à une réduction de la dégradation des ressources
- La promotion d'une gestion intégrée des ressources
- Le développement de programmes compatibles avec le développement durable
- L'amélioration des connaissances permettant une utilisation durable des ressources
- L'établissement d'une cohabitation territoriale harmonieuse
- L'intégration dans la stratégie de conquête des marchés d'une image de marque associée à la protection de l'environnement et à la qualité des aliments.

Plan d'action

Le MAPAQ et les organismes ont privilégié cinq voies d'action pour concrétiser leurs engagements en matière de développement durable. Ces voies d'action serviront de canevas au présent document faisant le bilan synthèse des réalisations.

- L'adaptation des entreprises

L'adaptation des systèmes de production des entreprises passe par **l'adoption de bonnes pratiques de gestion et de techniques appropriées**. Cette voie d'action vise à mettre à la disposition des producteurs et des productrices des moyens et des outils pour qu'ils adoptent, de façon progressive, des pratiques de gestion et des modes de production toujours plus respectueux de l'environnement.

- La promotion de stratégies collectives

L'intervention ministérielle vise à favoriser des stratégies concertées. La stratégie phytosanitaire et zoosanitaire, la **concertation régionale** et les projets de restauration de bassins versants, sont autant d'exemples de démarches appuyées par le ministère et les organismes pour que le développement durable devienne une responsabilité partagée avec les partenaires du secteur bioalimentaire. Au-delà des efforts de concertation, le ministère entend mettre en place un mécanisme favorisant la **cohabitation harmonieuse** en milieu agricole.

- La révision des politiques

Afin de favoriser l'implantation de pratiques bioalimentaires compatibles avec le développement durable, le MAPAQ s'engage à examiner en profondeur ses politiques et ses programmes en les soumettant à un processus d'**analyse environnementale**.

- L'amélioration des connaissances et des technologies

La recherche et le développement, la formation et le transfert technologique sont essentiels pour que les producteurs puissent intégrer des modes de production efficaces sur le plan économique et environnemental. L'action du MAPAQ vise à améliorer **l'effort de recherche en environnement** et à développer des outils de gestion intégrée et des **technologies respectueuses de l'environnement**. Sur le plan de la formation, le ministère encouragera le perfectionnement des partenaires et du personnel dans le domaine du développement durable.

- L'accessibilité de l'information

L'information est la prémisse d'une prise de décision éclairée. Le MAPAQ s'engage à offrir une information stratégique sur les interactions entre l'agriculture et l'environnement (**les indicateurs agroenvironnementaux**, par exemple). Il s'engage aussi à maintenir des activités d'information soutenues auprès du grand public et de toutes organisations

préoccupées par les questions environnementales.

Page d'accueil BILAN



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© Gouvernement du Québec- 1997-98